



# L'Aiguillon

le Journal qui pique au vif !

Mai 2010 - n°8

## Édito - 29 janvier 2010 : notre premier flirt !

**A**n de grâce 2010, 29<sup>ème</sup> jour de janvier, ciel couvert, temps maussade, nous sommes au 6<sup>ème</sup> étage du Château ? 16h, l'heure du choco BN ... sans choco BN.

Sa majesté descend, une à une, les marches de son bel et coûteux escalier et se dirige vers nous le bras tendu le regard profond rempli d'espoir.

Oui, vous l'avez compris, nous allons vous narrer, sans s'marrer, l'histoire de notre premier rencard avec B. DE ROSIER et sa cour. Mais comment diantre en est-on arrivé là !

3 semaines auparavant, le cabinet (le grand pas les p'tits) nous informe du souhait de son altesse de nous consacrer audience. Que nous veut-il ? Est-ce lié à notre « faux pas » (faut pas hein !) via la presse contre la gabegie des vœux ? Ou veut-il nous rejoindre dans nos combats, résister ensemble ?

En guise d'introduction, notre monarque tente à sa manière de réduire l'écart qui nous sépare en déployant un argumentaire qui nous laisse encore aujourd'hui pantois. Il compare sa tenue vestimentaire à la notre (sa cravate contre notre sweet) regrettant de ne pas s'être endimanché contrairement à nous (**scoop Aiguillon** - rubrique **people** : B. DEROSIER nous affirme porter jean et sweet l'dimanche !).

Et quand il appelle à la rescousse l'Internationale en nous invitant à « faire du passé table rase », on sent dans sa voix des vibrations nostalgiques probablement témoins des restes d'un passé de syndicaliste ... en tout cas, c'est ce qu'il nous laisse entendre !

Mais lorsque nous déclinons son invitation à commémorer ensemble « la fête du travail » du 1<sup>er</sup> mai, qui est pour nous la fête des travailleurs qui se passe dans la rue et pas dans les salons, le cours de l'entretien change radicalement et nous sommes alors témoin d'une lutte acharnée, en son for intérieur, entre la colère bouillonnante et la bienséance.

Il s'agissait donc bien, par le biais de cette invitation, de nous amener dans la horde des courtisans ... Mission Impossible ! Pas de bol !



**B.D.** : « Bien, vous souhaitez aborder quelques dossiers en particulier ? »

**SUD** : « Ben ouaih ... puisqu'on est là ! »

Nous nous efforçons donc, pendant 45 mn, de l'interpeller sur les préoccupations des agents (mouvement du personnel, NBI, MDPH, situation des personnels des collèges, management, etc.).

Tour à tour les sujets sont balayés, l'entretien ayant perdu pour lui tout intérêt.

La volonté n'était pas d'aborder le fond mais d'user d'un exercice de communication pour nous tester sur la forme ... ou notre forme !

Il nous fait, par exemple, le reproche à peine déguisé de ne pas le nommer « Monsieur le Président » mais simplement « Monsieur DEROSIER ».

Aucune volonté délibérée pour nous de porter atteinte à son titre ! La preuve en est, nous tentons de rétablir son rang en, lui consacrant cet édito ... quand même, en couv' de l'Aiguillon, ça l'a fait !

Ce premier rencard en 5 ans, que M. DEROSIER avait peut-être imaginé idyllique, s'est rapidement transformé en râteau magistral !

## Sommaire

- ★ Edito : 29/01/10, notre premier flirt.....1
- ★ le monde merveilleux et rationnel des RH...2
- ★ brèves générales.....2
- ★ l'éthique en toc du CG...3
- ★ « à la consigne, je ré ponds par ma conscience » .....3
- ★ la réforme territoriale : mise en danger du service public territorial.....4-5-6
- ★ Le SUD O KU.....6
- ★ Le CG hors la loi, condamné pour présomption de culpabilité.....7
- ★ Retraites : faisons entendre nos exigences !.....8

Syndicat SUD Conseil Général du Nord  
sud@cg59.fr  
03 59 73 58 46  
http://sudcg59.over-blog.com



Union syndicale  
**Solidaires**

# Le monde merveilleux et rationnel des ressources humaines

**S**ous prétexte de valoriser le « mérite », forcément individuel, le « manager » évalue « ses » agents en fonction de l'accomplissement d'objectifs, eux aussi individuels.

Et tant pis s'il a fallu écraser les autres pour « réussir », tant pis si le service public ne risque pas d'en sortir grandi. De toute manière, une des vertus cardinales du CG est la solidarité, donc tout va bien.

Mais ce **flicage institutionnalisé n'est qu'une première étape**. Reste à découvrir une autre expression de la novlangue managériale, la « **gestion par activités** », **GPA pour les intimes**.

La qualification standardisée des métiers n'est pas suffisante, **il faut aussi saucissonner le travail mené par chaque service, chaque unité de travail, pour en dégager un nombre fini d'activités**. Ensuite, on en fait de beaux tableaux, de beaux graphiques, puisque tout est quantifiable en termes de

coûts, on supprime les redondances et/ou on **externalise, pour une meilleure rentabilité**. Tout ceci, bien sûr, pour « mettre l'utilisateur-client au centre », et pour favoriser la « qualité ».

Les contextes différents selon les services, les territoires ? Les relations entre êtres humains, agents ou usagers ? Aucune importance, ça ne

Partenaires de mai nous en dit long !!) . Mais là, ça y est, V. CHATEL, DGA-RH, a lâché le morceau aux organisations syndicales le 19 avril dernier.

Alors faisons les comptes :

GPA + mise en concurrence des agents entre eux (promo, avancement, évaluation, etc.) × management par objectifs chiffrés ÷ gels de postes = risques psycho sociaux ... ou RPS pour les initiés.

*Équation CG Nord ou théorème Chatel*

$$\left( \begin{array}{c} GPA + \\ \text{mise en concurrence des agents entre eux} \end{array} \right) \times \text{management par objectif chiffré} \div \text{Gels de postes} = \text{RPS}$$

Le syndrome France Télécom se propage à de nombreuses autres entreprises et le Conseil

ne donne pas de résultats chiffrés, et ça ne permet pas de faire de beaux graphiques. **L'important, c'est de réduire les coûts (au moins du côté des exécutants)**.

On est pas concernés ? Pas si sûr !

Ce genre de démarche est destinée à rester discrète, au moins au début, pour éviter les réactions de rejet liées à la compréhension limitée des agents et à leur rejet pathologique du changement (la rubrique info RH du

Général a pour obligation légale de se pencher sur cette question.

L'institution voudrait donc nous faire croire, qu'en abordant les RPS, elle adopte une attitude volontariste pour réduire la souffrance au travail alors **qu'elle n'a de cesse de mettre en place une organisation du travail et une forme de management qui la génère !**

**La souffrance au travail : nouvelle énergie renouvelable brevetée par le CG.**

## brèves générales !



**NBI** : Suite à l'action menée par SUD depuis l'été dernier, la DRH a été contrainte de se mettre en conformité avec les textes. Ainsi, **les médecins consultants en ZUS ont obtenu la NBI et les collègues, ayant demandé le rappel de**

**versement à 4 ans de leur indemnité, ont vu grossir le chiffre placé en bas à droite de leur fiche de paie.**

Pour celles et ceux qui ne l'ont pas encore demandé, c'est toujours possible !



### **Garcimor dans les collèges :**

Dans les collèges, c'est Noël toute l'année !

Un collègue, qui a contesté son appréciation (liée à sa notation), a reçu un appel de la Mission TOS de Lille. Au bout du fil : Garcimor. L'apprenti magicien engage la conversation avec le collègue et au bout du bout **sort de son chapeau des promesses d'avancement de grade et promo.**

Hein ! Ben oui, après après discussions, Garcimor prévoit l'avancement de grade du collègue pour le ... 26 août 2013 ! Sous le coup de l'émotion, l'agent fait répéter l'apprenti magicien qui lui confirme que Noël en 2013 sera bien le 26 août ! Bah bien sûr et puis quoi encore ! Les promesses n'engagent que ceux qui les croient ! Vive le CG59 et Joyeux Noël à tous !



### **Droit de retrait, un outil qui gêne l'institution :**

Un constat aujourd'hui, il ne faut pas attendre de l'Institution qu'elle protège ses agents. C'est à eux-mêmes d'en prendre l'initiative.

Depuis plusieurs mois, **SUD est amené à sortir régulièrement le droit de retrait de la boîte à outils** dans l'objectif de permettre aux agents de se protéger d'une situation de danger et de provoquer une réaction de l'employeur. Que nenni ! La seule réponse, l'intimidation !

**Au lieu d'utiliser son énergie à apporter des réponses aux agents, le CG, quitte à être dans l'illégalité, menace pour garder la main et s'évertue vainement à rendre ce droit inopérant.**



## L'éthique en toc du Conseil Général du Nord

**D**epuis que notre section syndicale est présente au Département (2004), nous revendiquons la création d'un comité d'éthique digne de ce nom.

Nous avons été tenus en haleine puisque ce n'est que le 12 novembre 2008 qu'une délibération du Conseil Général crée le principe du CDCVED (comité départemental consultatif de veille éthique et déontologique.....on en a plein la bouche !). Et ce n'est que le 2 avril 2010 (pas le 1<sup>er</sup>...ouf) qu'a lieu la première réunion plénière de cette instance.

Ce CDCVED est présidé par B. DEROSIER et composé de membres de l'administration, de conseillers généraux, de représentants d'associations d'usagers (UDAF et ATD quart monde), d'associations partenaires du CG, de personnes qualifiées comme un membre du conseil de l'ordre des médecins et les organisations syndicales du CG.

Cette installation en grande pompe (nous avons quand même eu droit à l'hémicycle) pouvait laisser présager qu'enfin le vaste sujet de la finalité, des fondamentaux, du sens du travail social et médico social, allait être pris

au sérieux par notre institution. Certains nous taxeront de naïveté !

**M**ais à l'heure où le contexte législatif frénétiquement sécuritaire, la tyrannie de l'évaluation quantifiée, l'efficacité mesurable érigée en loi suprême enserrant les populations dans des dispositifs de contrôle et **transforment progressivement les services sociaux et médico sociaux en police des familles**, le président du conseil général nous gratifie d'un petit discours d'un quart d'heure, dans lequel il est vaguement question de solidarité. Il balaie d'un revers de la main les deux interventions (CGT et SUD) des représentants des TS et TMS de sa boutique, Il s'agissait là de banaliser les propos pour les rendre insignifiants et inaudibles, comme savent très bien le faire tous les politiciens professionnels, puis, il quitte la salle (monsieur a sans doute des choses plus importantes à faire ... politique, c'est un métier) et passe vite le relais à une de ses collègues qui ne soumet même pas le règlement intérieur aux votes. Celle-ci consacre le reste de la séance à trou-

ver une date pour la suivante...vaste programme (certains avaient piscine le lundi, d'autres poney le mardi, etc.). Bref, **beaucoup de bruit pour rien.... !!!!**

**A**lors, pour que ce comité d'éthique ne reste pas une coquille vide et l'alibi du CG, **emparons nous de cet outil et forçons l'institution à se coltiner les questions éthiques et à réhabiliter le travail social** en transmettant toutes les questions individuelles ou collectives soulevées par nos pratiques et les injonctions qui nous sont faites au secrétariat du CDCVED (sur simple lettre adressée au Pole d'Appui à l'Intervention Sociale de la DGAS).

En attendant, de notre côté, nous ne comptons pas nous satisfaire de la tournure que prend ce comité d'éthoc (pas des tocs...Quoi que !) et nous appelons chaque TS et TMS à **instaurer, partout où cela est possible, des lieux et des temps de débats conformément à l'appel que nous lançons pour « le soulèvement de nos consciences »**

### « À la consigne, je réponds par ma conscience. »

Depuis plusieurs mois des agents de la Direction Générale de l'Action Sociale, militants et sympathisants SUD, se rencontrent et débattent autour de leurs pratiques et de leurs missions.

Leurs questions et leurs analyses relatives au sens de leurs pratiques, au devenir des différents métiers de la DGAS et de leurs missions au Département du Nord, les ont amenés à prendre conscience de la nécessité et de l'urgence d'un positionnement fort et collectif pour résister à l'instrumentalisation à laquelle ils assistent.

Ils ont donc décidé de lancer un appel à l'ensemble de leurs collègues et partenaires dans l'idée de susciter le débat partout où il est possible, nourrir les réflexions, créer un contre feu « à la pensée unique », réhabiliter le travail social pour qu'il cesse de se réduire à des dispositifs de contrôle et de gestion.

Un blog est mis en ligne pour publier régulièrement le fruit de leurs analyses sur des questions de fond (éthiques et politiques) suscitées par les évolutions législatives, les applications locales et les nécessaires positionnements si nous voulons lutter contre toutes les pratiques qui liquident les valeurs humanistes fondatrices des professions du social et médico-social.

Cet espace de débat se veut interactif et nous comptons sur tous ceux qui souscrivent à l'appel pour l'alimenter individuellement ou collectivement. Cette démarche, qui se veut durable et soutenante pour tous ceux qui souhaitent se positionner, sera complétée par des journées d'échanges thématiques auxquelles vous serez invités à participer.

<http://appeldestsettsdunordpoulesoulevementdenosconscienc.es.over-blog.net>

# La réforme territoriale : mise en danger du service public territorial

On en cause beaucoup ! C'est un sujet de préoccupation qui touche aussi bien les citoyens, les agents des collectivités que les élus locaux, même si les enjeux et intérêts sont différents que l'on s'appelle B. DEROSIER et M. AUBRY, patron de collectivités ou TARTEMPION et BIDULE, habitants du Département du Nord ou la commune de Lille.

**L**a question qui nous est le plus souvent posée ici à SUD, c'est : « Alors, le Conseil Général va disparaître ? ».

Pour répondre à cette question, il faut pouvoir comprendre le mécanisme de cette réforme (que l'on peut aisément qualifier de contre réforme pour son caractère rétrograde) des collectivités qui est engagée par Sarko et sa bande et qui ne sera **pas achevée avant 2014**.

Grace au travail effectué par nos camarades de SUD Reims en collaboration avec l'Observatoire des Territoires et de l'Intercommunalité (OSTI), nous allons tenter de vous en présenter les principaux axes.

**C**ette « contre-réforme » s'appuie, à ce jour, sur 7 projets de loi mais intervient après les orientations mises en œuvre par les différents gouvernements de droite comme de gauche dictées par l'Union Européenne (critères de Maastricht) et par le patron français.

Dans le dernier numéro de l'Aiguillon (édito du n°7 de sept 2009), nous avons abordé rapidement la Révision Générale des Politiques Publiques. Cette RGPP, qui se décline dans le cadre du quinquennat de Sarko, **s'inscrit dans une continuité** (initiée par le gouvernement socialiste de Jospin) **de mouvement de déréglementation des entreprises publiques** (comme La Poste, la SNCF, France Télécom, EDF et GDF) **et des services publics de l'Etat** (Education Nationale et

Culture par exemple).

Et bien, **c'est désormais au tour des collectivités territoriales d'être la proie des tenants du libéralisme carnassièrement exacerbé.**

Le MEDEF en parle d'ailleurs très bien : « *le double objectif de l'allègement des impôts et de la réduction des effectifs publics ne pourra être atteint que si l'Etat et les Collectivités territoriales donnent désormais la priorité à la baisse des dépenses de fonctionnement* »,

précisant que « *ce sont environ 15% des frais de personnels et des crédits courants de fonctionnement qui sont économisables* ». Vous avez bien compris qui et quoi sont visés dans l'affaire !

**E**n s'attaquant aux services publics locaux, l'idéologie libérale ainsi mise en œuvre vise à rendre ces derniers compétitifs et à faciliter « *la concurrence libre et non faussée* » entre les services.

**Cette marchandisation des services publics remet en cause les fondements et les acquis républicains d'égalité des citoyens à l'accès au service public.**

De manière schématique, cette « réforme territoriale » s'appuie sur plusieurs initiatives ou actions, dont : la suppression de la Taxe professionnelle, un plan déguisé de licenciement et de restructuration (avec comme outil la loi dite « mobilité »), l'altération du principe

de libre administration des collectivités et la réduction du champ de service public territorial, la fusion de communes et la mise en place de Métropoles et pôles métropolitains (d'où la question du devenir des départements).

Plus largement, la mise en œuvre de ces projets impactera directement les collectivités, le Conseil Général du Nord, son personnel, ses usagers, les contribuables et les élus.

**Ils remettent en cause des pans entiers du pacte républicain : la démocratie locale, le financement pérenne des services publics, et le Statut comme seule garantie pour le citoyen d'accès à un service public égalitaire.**

**La suppression de la taxe professionnelle, point d'orgue de la réforme.**

Les médias ont très largement couvert le sujet. Mais, quelles sont les réels enjeux et conséquences de cette suppression effective depuis janvier dernier ?

Les collectivités injectent dans l'économie française plus de 20 milliards d'euros de dépenses chaque années (cela correspond environ à 50%

des dépenses de la Sécurité Sociale).

Elles réalisent à elles seules 73% des investissements publics et emploient plus d'1

million 700 milles agents (tous statuts confondus). Les collectivités territoriales constituent donc un enjeu majeur, revêtant diverses dimensions : politique, sociale, mais aussi économique,



financière et fiscale. C'est donc fort logiquement, que le **gouvernement, par le biais de cette « réforme territoriale », cherche à s'en prendre à l'une des principales ressources des collectivités, la taxe professionnelle ou TP** (impôt acquitté par les entreprises qui représente 28 milliards d'euros). Pour les communes, la taxe professionnelle correspond à 50% de leurs ressources fiscales.

Mais pas de panique, Sarko prévoit tout. Le budget des collectivités ne sera pas affecté puisque le volume des recettes sera maintenu par la mise en place d'un nouvel impôt sur les entreprises, la Contribution Economique Territoriale (CET) et par des compensations de l'Etat.

Bah oui mais voilà, **cette CET moins contraignante que la TP va entraîner une augmentation importante des impôts locaux supportés par ... nous, les ménages, les usagers des services publics !** Les contribuables supporteront les 2/3, alors que les entreprises n'assureront plus qu'1/3 de l'effort fiscal

Et concernant la question des compensations de l'Etat, nous savons fort bien qu'elles ne couvrent aujourd'hui même pas les transferts de compétences (comme les personnels de collèges, de l'équipement, etc.).

L'idée derrière tout ça, c'est quoi ?! **En coupant les robinets des collectivités, l'Etat entend porter atteinte au principe de leur libre administration.** Ce principe a pour corollaire leur autonomie financière, telle que définie par l'article 72-2 de la Constitution.

## Et le devenir des Conseils Généraux ?

Cette « contre-réforme » compte également mettre fin à « *la clause générale de compétence des collectivités* ». Ce principe très ancien, remontant à la loi

du 5 avril 1884 sur l'organisation et l'attribution des conseils municipaux, permet aux collectivités d'administrer librement leurs compétences sur leur territoire.



HORTEFEUX a affirmé devant le Sénat le 28 octobre dernier : « *la loi doit attribuer au Département et à la Région des compétences exclusives et interdire à une autre collectivité de les exercer* ». On pourrait croire alors que le ministre aux questions auvergnates est un grand dé-

fenseur des Conseils Généraux et Régionaux.

Mais en interdisant aux autres collectivités d'intervenir dans des champs partagés avec les Départements et les Régions, le gouvernement entend, par la même occasion, les empêcher d'intervenir sur le terrain des communes et des intercommunalités. **L'enjeu financier est de taille car les Conseils Généraux et Régionaux risquent d'être privés de certaines de leurs compétences au profit des métropoles et futurs grands pôles métropolitains**

(fusions prévue dans la réforme de communes en « nouvelles communes », en « métropoles » et « pôles métropolitains ») ... et donc privés des moyens budgétaires afférents à ces actions (environ 15 à 20 milliards d'euros).

Conséquences : les Conseils Généraux et Régionaux seraient amenés à fusionner afin de « **faire face à la compétition de leurs homologues européens** » (termes employés dans l'un des projets de loi).

Ca tombe bien tout ça, Sarko envisage de revoir la carte électorale, de baisser le nombre d'élus locaux en supprimant les conseillers généraux et régionaux au profit de conseillers territoriaux ! Et ici on touche directement aux intérêts des élus ... d'où l'opposition vigoureuse de B. DEROSIER et de ses amis vis-à-vis du pack « réforme territoriale » ... bah oui, là on touche au beurre qu'il met dans ses épinards.

Parce qu'en ce qui concerne d'autres points importants de cette contre réforme, on sent nettement moins d'opposition. On peut même affirmer que B. DEROSIER n'a pas attendu Sarko pour mettre en œuvre, par exemple, « l'externalisation ».

## « Externalisation », réduction du champ du service public territorial

« Privatisation », ça l'a fait pas, surtout lorsque l'on se revendique socialiste. Alors, « externalisation », c'est le joli mot qu'ont inventé les adeptes du libéralisme pour parler de « privatisation ».

Pour le MEDEF, « *les collectivités territoriales ne sont pas les mieux placées pour gérer eux-mêmes des cantines,*

*l'entretien des voitures ou le nettoyage des bureaux. Si l'on en croit les évaluations effectuées par des cabinets spécialisés qui se fondent sur les économies réalisées dans certains pays voisins, ce sont environ 15% des frais de personnels et des crédits courants de fonctionnement qui sont économisables à moindre coût.* ». Cette orientation a été

reprise par le Centre d'Analyse Stratégique (CAS), un organisme de l'Etat qui a produit en juillet 2009 une note inti-



tulée : « *l'externalisation des services publics : un moyen efficace pour réduire les dépenses de fonctionnement* ».

**Note inspirée sûrement également de l'expérience de nombreux exécutifs socialistes** comme : M. AUBRY, qui a privatisé toutes les cantines scolaires de Lille ... comme B. DEROSIER qui fait le choix (idéologique - voir Aiguillon n° 6 d'avril 2009) de la Délégation de Services Publics (DSP) et qui privatise, par exemple, de plus en plus de missions exercées jusqu'ici par les personnels de collèges (notamment pour les tâches de maintenance des bâtiments et d'entretien des espaces verts).

### Moins de missions exercées par la collectivité = moins d'agents !

Le Sénat ne cache pas, dans l'étude d'impact, que cette « contre réforme » vise à « *aider les collectivités dans la maîtrise de l'évolution des effectifs* ».

Une étude confiée à un cabinet par l'Association des Départements de France (ADF) conclut, qu'en bout de course, les Départements et Régions compteraient 30.000 à 50.000 fonctionnaires ... encore beaucoup trop pour les sénateurs ! **Le MEDEF et le CAS proposent donc un plan de licenciement dans la Fonction Publique Territoriale correspondant à 15% des emplois, soit 250.000 postes.** La loi dite « de mobilité » en est l'un des outils.

**La réduction du nombre d'agents passera donc par des suppressions de postes suite à l'abandon de missions de services publics, des « externalisations », le non remplacement des départs à la retraite.**

Mais l'emploi public n'est pas menacé qu'en terme de quantité, il l'est aussi qualitativement. L'accentuation de la précarisation et de la flexibilité est clairement envisagée : par le projet de

« prêt de main d'œuvre public-privé », le recours à l'intérim, la mise en « la modulation individuelle », voire même la baisse des salaires (comme dans d'autres pays européens) .

★★★

Pas très positif tout ça !

Loin de nous l'idée de vous saper le moral ! Mais il nous semble important que chacun d'entre nous puisse maîtriser les enjeux de cette vague de « réformes » qui vise à « moderniser » (c'est leur terme) le pays.

Au-delà de cette réforme de la territoriale, c'est l'ensemble des services publics qui sont attaqués, de l'hôpital à l'Education nationale en passant par les services publics locaux.

Derrière tout ça, une fois de plus, nous l'auront compris, **se pose la question du choix de société que nous voulons défendre.**

## Si on aurait su, on aurait v'nu !

Vous l'savez, on en cause dans notre édito, nous avons osé décliner l'invitation de B. DEROSIER à sa petite sauterie organisée, comme chaque année, à l'occasion du 1<sup>er</sup> mai.

Il nous avait pourtant prévenu, cette année, ça devait être bien ! « *plus convivial* » avec un « *temps où les syndicats pourraient s'exprimer* ».

Bref, c'qui nous rassure, c'est qu'on n'est pas les seuls à ne pas avoir perçu la subtilité de son message d'ouverture. Seuls deux syndicats sur 6 sont allés trinquer avec lui.

Trinquer ... mais à quoi ?

Dans son invitation datée du 21 avril, l'occasion c'est : « *la fête du travail* ». Mais réceptif au discours de certains syndicats, notamment à celui de SUD (si si, il n'ose pas l'dire, mais on ne le

laisse pas indifférent !) il entreprend en huit jours une grande révolution sémantique.

En prenant connaissance de son beau discours publié sur intranet, nous en découvrons le résultat : « *la fête du travail, que certains comme moi préféreraient appeler la fête des travailleurs* ».

On apprend d'autres belles choses au travers de ce discours. Outre des petites mesurette pour améliorer le quotidien des agents de SA collectivité, SA Majesté concède la liberté syndicale : « *si je suis d'accord pour que vous meniez votre action syndicale librement (...)* ». Merci, jusqu'à maintenant on n'osait pas ... on va pouvoir se lâcher !!!

Il va même jusqu'à déplorer les trop

faibles moyens des représentants du personnel : « *il arrive que les syndicats ne puissent pas se rendre à toutes les réunions auxquels ils sont conviés* » ... lui non plus d'ailleurs !

Sinon, quoi d'autre ?

Ah oui, la traditionnelle tirade consensuelle : y-a pu d'sous ! Sarko c'est un méchant pas beau !

Bref, rien de neuf sous l'soleil !

Ah si, p'tit scoop : sa suggestion de mettre au débat le maintien des cérémonies des vœux au personnel.

Une belle année en perspective ! Nous ne manquerons pas de vous faire partager notre plaisir à participer à tous ces projets.

**Vive le CG ! Vive le Roi !**



## le SUD O KU

Qui a eu SUD au c..l dernièrement ?!

Les chefaillons et chefaillones de la DGAS

qui se croient tout permis !

Interpellé trop souvent par des équipes ou des agents malmenés, disqualifiés, voire insultés à la Direction Générale de l'Action Sociale, SUD a initié une rencontre avec son DGA, Y. SCHAEFFER afin de lui dresser le tableau ! Contrarié par notre posture, il nous a demandé de cesser nos interpellations directes auprès de ces cadres, « *soumis à de nombreuses pressions* » ... les malheureux !

Il s'est néanmoins engagé à mener une réflexion sur le « *management nouveau* » qu'il voudrait coopératif ... on ne demande qu'à voir !

# Le Conseil Général du Nord hors la loi !

## Condamné pour présomption de culpabilité

Une assistante familiale accompagnée par SUD gagne au Tribunal Administratif contre le CG.

**D**ans le dernier numéro de L'Aiguillon (n°7 de septembre 2009), nous évoquons dans l'article « *assistant familial : un métier à hauts risques !* » la question du nombre croissant de nos collègues assistantes familiales confrontées à des mesures violentes de la part de l'administration départementale lorsque cette dernière émet des soupçons d'actes de maltraitance à l'égard d'enfants accueillis. La Direction Générale de l'Action Sociale, pourtant championne des procédures, ne prévoit dans ces cas précis aucune disposition autre que l'ouverture du parapluie.

**De nombreuses ass-fam voient donc leur agrément suspendu, retiré, se font licencier ou font l'objet d'une procédure d'information préoccupante sans qu'à aucun moment une évaluation globale ne soit menée au niveau de la Direction Territoriale.**

Cette attitude violente de l'employeur départemental est de plus totalement illégale.

**A**ccompagnée par SUD, une collègue, assistante familiale depuis plusieurs années, **vient de gagner, en référé au Tribunal Administratif de Lille, contre le Conseil Général du Nord.**

Suite à des suspicions de maltraitance de la part des « services de l'Aide Sociale à l'Enfance » sur l'un des enfants accueillis, la Direction Enfance Famille décide, en juillet 2009, de réorienter les enfants puis de suspendre l'agrément de la collègue.



Durant la période de suspension (5 mois), **pas un cadre de la DGAS n'accepte de rencontrer notre collègue pour lui signifier ce qui lui est reproché.** En guise d'info, une « lettre-type » de la Direction Enfance Famille lui affirmant que : « *les services de l'aide sociale à l'enfance ont été informés de faits graves remettant en cause la santé, la sécurité et l'épanouissement des enfants accueillis à votre domicile. Une procédure judiciaire est actuellement en cours d'instruction* ».

A aucun moment, les motifs de la suspension d'agrément sont exposés à l'assistante familiale : « *on peut rien dire ... y'a une procédure au pénal !* ».

Pourtant, ni au moment de la réunion de la Commission Consultative Paritaire Départementale (CCPD), ni au moment de la décision du retrait d'agrément (plus de 6 mois après le retrait des enfants), notre collègue n'a été convoquée par les services de police. Bref, la décision du Conseil Général de mettre un terme à son agrément ne

s'appuie sur aucun élément matériel et bafoue le principe majeur de présomption d'innocence.

Moins d'un mois après le retrait de son agrément, notre collègue est convoquée à un entretien de licenciement. Et là, attention, on ne rigole pas ! ... la « responsable » du Pole Enfance Famille affirme : « *on ne peut pas vous licencier pour faute grave, on n'a pas d'élément !* » ... Pathétique !

**Le 24 mars dernier, le juge des référés a donc cassé la décision du Conseil Général du Nord. Par cette décision, la justice administrative affirme clairement l'illégalité de l'employeur.**

**T**out dernièrement, la Direction Enfance Famille a accepté d'ouvrir une négociation autour des conditions de travail, missions et statut des assistants familiaux.

SUD a porté clairement la question des situations comme celle de notre camarade **en proposant des mesures concrètes pour respecter le droit et la dignité des assistants familiaux tout en préservant l'intérêt des enfants accueillis.**

**L**e 29 janvier dernier, lors de notre entrevue avec B. DEROSIER, ce dernier se targuait de ne jamais avoir été « retouqué » par le TA pour des questions liées aux assistantes familiales. EH ben .... Si ce n'était pas le cas, c'est maintenant chose faite !!!

**Le Conseil Général doit comprendre qu'à chaque transgression, nous attaquerons !**

vos questions, suggestions, préoccupations :

# Retraites à 60 ans ... 37,5 annuités : c'est pas négociable !



lors qu'une partie de la classe politique et de prétendus experts font mine de débattre sur la question des retraites - en réalité, ils sont tous d'accord ! - on ne permet pas aux solutions alternatives à l'allongement de la durée de cotisation et le recul de l'âge du départ en retraite de s'exprimer !

Sous prétexte de l'allongement de la durée de vie, le gouvernement, avec l'appui du patronat, s'apprête donc à faire baisser, à nouveau, le niveau de pensions des futur-e-s retraité-e-s. D'autres solutions existent pourtant, à condition de partager les richesses autrement.

Un appel a été lancé par de nombreux/ses économistes et responsables nationaux d'organisations syndicales, associatives et politiques. Il rappelle la nécessité de « penser autrement » la réforme des retraites, pour ne pas succomber aux arguments de la pensée unique libérale avancés par le gouvernement et le patronat.

## Extraits de l'appel unitaire

*Le bilan des réformes menées depuis 1993 est déjà catastrophique car toutes les dispositions prises (calcul sur les 25 meilleures années, indexation sur les prix et non plus sur les salaires des actifs, allongement de la durée de cotisation sous peine de décote...) ont déjà fait baisser le niveau des pensions d'environ 20 %. Elles ont aggravé les inégalités déjà fortes entre les pensions des hommes et des femmes...*

*Malgré ce bilan désastreux, le gouvernement veut aller encore plus loin en supprimant l'âge légal de départ à la retraite à 60 ans en le portant à 62, voire 65 ou 67 ans, comme le demande le Medef, et en remettant en cause le calcul sur les six derniers mois d'activité des retraites du secteur public. Jumelées avec un nouvel allongement de la durée de cotisation pour obtenir une retraite à taux plein, ces mesures condamneraient à la pauvreté la plupart des futurs retraités, surtout les femmes et tous ceux et celles qui ont connu et connaîtront des périodes de chômage et de précarité importantes. Ce sont les salarié-e-s les plus jeunes qui subiraient les effets cumulés de ces orientations au moment de partir à la retraite...*

*Le gouvernement et le patronat persistent à vouloir durcir les conditions de départ en retraite alors même que les entreprises continuent de se débarrasser des salariés âgés avant qu'ils aient acquis la totalité de leurs droits. Exiger que les salariés travaillent et cotisent plus longtemps, alors que l'âge moyen de cessation d'activité est de 59 ans, ne vise qu'à baisser le niveau des pensions.*

*Une alternative à cette régression sociale existe pourtant. A moins de décréter la paupérisation des retraité-e-s, il est normal de couvrir les besoins sociaux liés à l'augmentation de leur part dans la population par un accroissement des prélèvements sur la richesse produite. Les déficits des caisses de retraite sont essentiellement dus au refus obstiné de la faire...*

*Il est donc juste d'augmenter la part des salaires et des pensions dans la richesse produite en s'attaquant aux profits. Le financement des retraites est possible à condition d'en finir avec l'actuel partage éhonté de la richesse au bénéfice des revenus financiers. C'est ce partage qui constitue le tabou à faire sauter, et non l'âge de départ. Il s'agit là d'un choix politique de justice et de solidarité...*

*La question des retraites pose celle de la société dans laquelle nous voulons vivre. Nous ne pouvons accepter la paupérisation programmée des futurs retraité-e-s, l'idéologie absurde du "travailler toujours plus" et la destruction des solidarités sociales. Nous souhaitons contribuer à une vaste mobilisation citoyenne (réunions publiques, appels locaux...) pour stopper cet engrenage.*



**Une augmentation de la durée de cotisation et un report de l'âge de départ à la retraite ne peuvent donc en aucun cas se justifier.**

**La question des retraites renvoie à la place du travail dans la société. Il s'agit donc de savoir si une infime minorité va continuer à s'accaparer la richesse produite.**

**Préparons la mobilisation et signons l'appel sur [www.exigences-citoyennes-retraites.net/](http://www.exigences-citoyennes-retraites.net/)**

je souhaite : avoir des infos sur **Sud**  adhérer à **Sud**   
obtenir une réponse individualisée à ma demande  (voir verso)  
nom et prénom :  
service et fonction :  
adresse :



syndicat SUD  
Hôtel du Département - rez de mail  
43 rue G. Delory - 59047 LILLE cedex  
tel : 03 59 73 58 46 / fax : 03 59 73 58 47